

**BULLETIN
COMMUNAUTAIRE
NOVEMBRE 2014**



**TERRE CRÉATIVE
& SOLIDAIRE**

www.sicoval.fr

SOMMAIRE

I – DECISIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 3 NOVEMBRE 2014 :

BUREAU EXECUTIF

Adoption du projet politique pour le mandat 2014-2020 p. 4

RESSOURCES HUMAINES

Création d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – Contrat Unique d'Insertion (CAE-CUI) p. 6

Modification du tableau des effectifs : suppressions d'emplois p. 7

EAU, ASSAINISSEMENT ET DECHETS

Rapports annuels 2013 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets, de distribution de l'eau potable et de l'assainissement p. 10

Homogénéisation des modalités de collecte - Optimisation de la collecte du verre sur 16 communes du Sicoval p. 11

VOIRIES ET INFRASTRUCTURES

Parking de covoiturage - Echangeur de Montgiscard p. 14

BUREAU EXECUTIF

TITRE Adoption du projet politique pour le mandat 2014-2020

N° DELIBERATION 2014-11-02

REDACTEUR DAF

DATE CONSEIL 3 novembre 2014

DATE PREFECTURE **25 novembre 2014**

VISAS

DECISION

Monsieur le président rappelle qu'à la suite du renouvellement général et des élections du printemps 2014, le Bureau comporte différentes composantes politiques ainsi que des non-inscrits.

Monsieur le président expose que dans ces conditions, il a paru au Bureau Exécutif nécessaire d'élaborer pour le mandat un projet politique, base nécessaire à une action commune.

Ce projet a fait l'objet d'un travail par les différents groupes qui composent le bureau exécutif, il est le fruit d'un consensus sur les axes que la communauté doit développer sur le mandat 2014-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide :

d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés le projet politique du mandat 2014-2020.

RESSOURCES HUMAINES

TITRE Création d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi – Contrat Unique d'Insertion (CAE-CUI)

N° DELIBERATION 2014-11-06

REDACTEUR DRH

DATE CONSEIL 3 novembre 2014

DATE PREFECTURE **25 novembre 2014**

VISAS

DECISION

Monsieur le président rappelle que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) – Contrat Unique d'Insertion (CUI) est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux et s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi ou des travailleurs handicapés.

Ce contrat de travail est à durée déterminée de 12 mois, et peut être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Ce contrat peut être effectué jusqu'à 35 heures hebdomadaires mais l'aide de l'Etat est fixée à 70 % du taux horaire brut du S.M.I.C pour 20h maximum de travail hebdomadaire.

Le versement de cette aide est lié à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement de la personne (contenu du poste, tutorat, formation,...).

Monsieur le président expose qu'il est proposé de créer un emploi CAE-CUI à compter du 10 novembre 2014 à temps complet en tant qu'aide auxiliaire de puériculture pour une période de 24 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide :

- d'approuver la création de ce poste dans le cadre d'un contrat CAE-CUI (temps complet 35 h)
- d'autoriser le Président à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée afférents
- d'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2014

TITRE Modification du tableau des effectifs : suppressions d'emplois

N° DELIBERATION 2014-11-07

REDACTEUR DRH

DATE CONSEIL 3 novembre 2014

DATE PREFECTURE **25 novembre 2014**

VISAS

DECISION

Monsieur le président rappelle que le tableau des effectifs communautaires retrace :

- L'ensemble des emplois permanents précédemment créés, classés par catégories, filières et grades,
- Les emplois effectivement pourvus,

Monsieur le président expose qu'une actualisation du tableau des effectifs est aujourd'hui nécessaire afin de permettre une meilleure gestion administrative du personnel communautaire.

I- Modifications administratives n'impactant pas l'effectif réel du Sicoval.

Ces modifications proviennent du changement de grades ou cadre d'emploi de certains agents suite à des mobilités, réussite à concours, avancements de grade ou promotion interne, des grades différents d'agents recrutés suite à des départs, mutations...

Les grades effectivement détenus par les agents aujourd'hui nous amènent à supprimer du tableau des effectifs les postes suivants:

- 1 emploi de catégorie A, attaché principal, à temps complet
- 2 emplois de catégorie A, attaché territorial, à temps complet
- 1 emploi de catégorie A, ingénieur en chef, à temps complet
- 2 emplois de catégorie A, ingénieur territorial, à temps complet
- 1 emploi de catégorie A, médecin hors classe, à temps non complet 14h30
- 6 emplois de catégorie B, rédacteur territorial, à temps complet
- 2 emplois de catégorie B, technicien principal de 2ème classe, à temps complet
- 2 emplois de catégorie B, technicien territorial, à temps complet
- 2 emplois de catégorie B, animateur, à temps non complet 25 heures
- 1 emploi de catégorie B, éducateur principal de jeunes enfants, à temps complet
- 1 emploi de catégorie B, éducateur principal de jeunes enfants, à temps non complet 24 heures
- 9 emplois de catégorie B, éducateur de jeunes enfants, à temps complet
- 1 emploi de catégorie B, éducateur de jeunes enfants, à temps non complet 24 heures
- 1 emploi de catégorie B, éducateur de jeunes enfants, à temps non complet 19 heures
- 1 emploi de catégorie B, éducateur de jeunes enfants, à temps non complet 14 heures
- 1 emploi de catégorie C, adjoint administratif principal de 1ère classe, à temps complet
- 3 emplois de catégorie C, adjoint administratif 2ème classe, à temps complet
- 1 emploi de catégorie C, adjoint administratif 2ème classe, à temps non complet 30 heures
- 1 emploi de catégorie C, agent de maîtrise principal, à temps complet
- 2 emplois de catégorie C, agent de maîtrise, à temps complet
- 1 emploi de catégorie C, adjoint technique principal de 1ère classe, à temps complet
- 2 emplois de catégorie C, adjoint technique principal de 2ème classe, à temps complet
- 6 emplois de catégorie C, adjoint technique 1ère classe, à temps complet
- 4 emplois de catégorie C, adjoint technique 2ème classe, à temps complet
- 1 emploi de catégorie C, adjoint technique 2ème classe, à temps non complet 30 heures
- 1 emploi de catégorie C, adjoint technique 2ème classe, à temps non complet 26h30
- 1 emploi de catégorie C, adjoint technique 2ème classe, à temps non complet 5 heures
- 1 emploi de catégorie C, adjoint d'animation principal de 2ème classe, à temps complet

- 3 emplois de catégorie C, adjoint d'animation 2ème classe, à temps complet
- 2 emplois de catégorie C, adjoint d'animation 2ème classe, à temps non complet 30 heures
- 2 emplois de catégorie C, adjoint d'animation 2ème classe, à temps non complet 20 heures
- 1 emploi de catégorie C, adjoint d'animation 2ème classe, à temps non complet 18h30
- 19 emplois de catégorie C, auxiliaire de puériculture 1ère classe, à temps complet
- 1 emploi de catégorie C, auxiliaire de puériculture 1ère classe, à temps non complet 30 heures
- 1 emploi de catégorie C, auxiliaire de puériculture 1ère classe, à temps non complet 28 heures
- 1 emploi de catégorie C, auxiliaire de soins 1ère classe, à temps non complet 28 heures
- 1 emploi de catégorie C, auxiliaire de soins 1ère classe, à temps non complet 21 heures
- 1 emploi de catégorie C, agent spécialisé des écoles maternelles 1ère classe, à temps complet
- 1 emploi de catégorie C, agent social 1ère classe, à temps complet
- 1 emploi de catégorie C, agent social 1ère classe, à temps non complet 21 heures
- 3 emplois de catégorie C, agent social 2ème classe, à temps non complet 31h30
- 1 emploi de catégorie C, agent social 2ème classe, à temps non complet 30 heures
- 1 emploi de catégorie C, agent social 2ème classe, à temps non complet 28 heures
- 1 emploi de catégorie C, agent social 2ème classe, à temps non complet 22h30
- 1 emploi de catégorie C, agent social 2ème classe, à temps non complet 21 heures

II- Suppressions de postes impactant l'effectif réel du Sicoval.

Ces suppressions sont liées à des départ d'agents (fin de contrats, retraite, mobilité ...) non remplacés.

- 1 emploi de catégorie A, attaché principal, à temps complet
- 3 emplois de catégorie A, attaché territorial, à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide :

- d'approuver la suppression de ces postes

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

**EAU,
ASSAINISSEMENT ET
DECHETS**

TITRE Rapports annuels 2013 sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets, de distribution de l'eau potable et de l'assainissement

N° DELIBERATION 2014-11-19

REDACTEUR DEP

DATE CONSEIL 3 novembre 2014

DATE PREFECTURE 25 novembre 2014

VISAS

DECISION

Monsieur le président rappelle que la loi Barnier du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise qu'un «rapport annuel sur le prix et la qualité du service public» doit être mis à la disposition du public.

Compte tenu des compétences du Sicoval, cela concerne les services publics d'élimination des déchets, de distribution de l'eau potable et d'assainissement.

Ces rapports contribuent à mieux faire connaître les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles les services publics s'exécutent. Leur contenu, défini par le décret n°2000-404 du 11 mai 2000, est composé d'indicateurs techniques et financiers.

Monsieur le président expose que les rapports 2013 seront transmis aux élus des commissions.

Ces rapports, seront mis à la disposition du public, au Sicoval ainsi que dans les 36 mairies des communes membres, après son adoption en conseil de communauté. Le public sera avisé par affichage en mairie et dans les lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Un exemplaire sera remis à monsieur le préfet de la Haute-Garonne pour information.

Il sera également diffusé aux directeurs généraux des services des 36 communes du Sicoval, aux services du Sicoval (un par direction), aux partenaires et aux habitants sur demande

La commission consultative des usagers des services publics étant en cours de constitution, il est proposé de lui communiquer ce rapport lors de sa première réunion et de faire un retour à l'assemblée des remarques et amendements proposés.

Ces documents seront aussi mis en ligne sur le site Internet du Sicoval.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide :

- d'adopter les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public 2013, joints en annexe.

TITRE Homogénéisation des modalités de collecte - Optimisation de la collecte du verre sur 16 communes du Sicoval

N° DELIBERATION 2014-11-20

REDACTEUR DEP

DATE CONSEIL 3 novembre 2014

DATE PREFECTURE 28 novembre 2014

VISAS

DECISION

Monsieur le président rappelle que depuis la prise de la compétence gestion des Déchets par le Sicoval en 2001 celui-ci développe une politique de gestion des déchets visant à :

- maîtriser les dépenses afin de contenir la tendance inflationniste des coûts de collecte et de traitement des déchets et limiter ainsi l'impact sur les tarifs des redevables
- valoriser et recycler tous les déchets autres que les ordures ménagères résiduelles
- homogénéiser les fréquences de collecte sur tout son territoire en adaptant le niveau de service au plus près des besoins des usagers
- prévenir la production des déchets avec le développement d'actions de prévention auprès de différents publics

Dans le cadre de sa politique de maîtrise des coûts et des nuisances en matière de gestion des déchets de ses habitants, plusieurs étapes d'optimisation ont déjà été mises en œuvre afin de réduire par deux les fréquences de collecte :

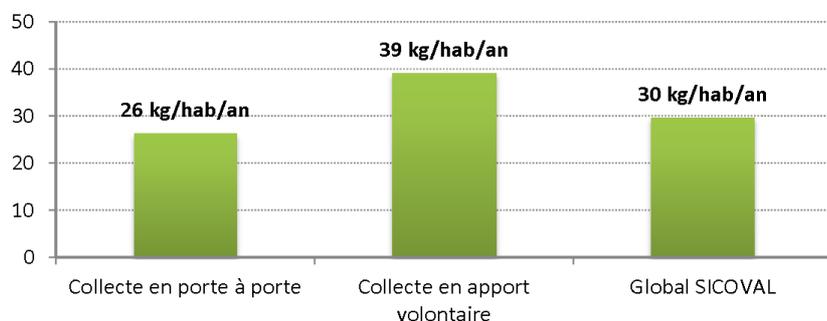
- des ordures ménagères (pour les porter à une fois par semaine sur 34 communes)
- des recyclables secs hors verre (pour les porter à une collecte tous les 15 jours pour 31 communes).

Concernant la collecte du verre, deux modalités de collecte sont en place sur le territoire du Sicoval.

Sur 20 communes la collecte se fait en apport volontaire sur des sites équipés de colonnes à verre.

Sur les 16 communes restantes la collecte est organisée en porte à porte avec une fréquence bi-mensuelle sur 14 communes et hebdomadaire sur les 2 communes restantes.

Une analyse détaillée des performances sur le Sicoval en fonction des modalités de collecte montre que la collecte en apport volontaire est bien plus performante que celle en porte à porte.



Outre ces différences de performance matière la collecte en apport volontaire présente un grand nombre d'avantages :

- Diminution d'un facteur 4 des coûts de collecte (en apport volontaire 49€/T; en porte à porte 204€/t)
- Diminution importante de la pénibilité de collecte (il est rappelé que la collecte des caissettes est fortement déconseillée par la Recommandation 237 de la CRAM)
- Diminution des impacts environnementaux liés à la circulation des camions bennes (moins de GES)
- Diminution des impacts sur les infrastructures routières

- Augmentation de la qualité du verre collecté

Monsieur le président expose qu'afin de limiter l'augmentation des tarifs de la Redevance Ordures Ménagères (REOM), de réduire les nuisances environnementales et d'augmenter les tonnages du verre sur le Sicoval, il est proposé d'optimiser la collecte du verre sur les 16 communes encore en porte à porte.

La collecte en apport volontaire du verre viendra donc se substituer à celle actuellement en place en porte à porte.

Des sites de colonnes à verre seront mis en service sur toutes les communes en respectant un maillage suffisant visant à encourager les habitants à adopter ce nouveau geste.

Ci-dessous le nombre de colonnes conseillées pour optimiser le maillage.

Auzeville-Tolosane	13
Auzielle	5
Ayguesvives	6
Castanet-Tolosan	31
Corronsac	3
Escalquens	19
Goyrans	4
Labège	11
Lacroix-Falgarde	7
Lauzerville	5
Mervilla	1
Pechabou	7
Pechbusque	3
Ramonville-Saint-Agne	26
Vieille-Toulouse	4
Vigoulet-Auzil	4

Pour mener à bien ce déploiement chaque commune est invitée à réfléchir à l'emplacement des futures colonnes à verre. Chaque correspond communal sera accompagné par un agent du service déchets du Sicoval pour l'aider à définir des sites optimisés.

Il pourra être envisagé de la communication auprès des usagers dont les modalités (forme et contenu) seront à définir avec les communes en fonction de leur besoin.

La durée de la phase 1 de définition des emplacements est estimée à 6 mois (novembre 2014/avril 2015).

La mise en place des colonnes (préparation des sites si besoin avec travaux de maçonnerie et pose de la colonne) se déroulera conjointement à la phase 1.

Le 1^{er} trimestre 2015 sera une période de transition durant laquelle la collecte en porte à porte cohabitera avec la collecte en apport volontaire sur les 16 communes concernées.

L'arrêt de la collecte en porte à porte devrait intervenir au plus tard fin du 1^{er} semestre 2015 mais pourra s'adapter en fonction des communes.

Il est rappelé que pour les communes déjà en apport volontaire mais sous équipées, des agents du service Déchets passeront en 2015 dans leur commune pour définir ensemble des emplacements supplémentaires et procéder à la mise en place des colonnes.

Il est rappelé que le conseil général subventionne :

- La fourniture des colonnes à hauteur de 40%
- Les travaux d'aménagement à hauteur de 40%

Une demande de subvention est en cours concernant cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide :

- de valider cette campagne d'optimisation, le nombre de colonnes par commune, le planning opérationnel et de lancer les démarches auprès des communes concernées pour définir les futurs emplacements.

- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

VOIRIES ET INFRASTRUCTURES

TITRE Parking de covoiturage - Echangeur de Montgiscard

N° DELIBERATION 2014-11-21

REDACTEUR DEP

DATE CONSEIL 3 novembre 2014

DATE PREFECTURE **25 novembre 2014**

VISAS

DECISION

Monsieur le président rappelle que dans le cadre de sa compétence transport, le Sicoval souhaite favoriser les modes alternatifs de déplacement, en particulier le covoiturage.

Monsieur le président expose qu'au vu du nombre de véhicules important stationnant de manière anarchique sur le rond-point d'accès à l'autoroute au niveau de l'échangeur de Montgiscard et en attendant le projet définitif, le Sicoval souhaite mettre à disposition une aire de covoiturage provisoire afin de sécuriser la zone.

Afin d'apporter une solution rapide à ce dysfonctionnement, il est proposé d'aménager une aire provisoire de 42 places de parking sur un délaissé du CG31.

Pour cela, le Conseil Général autorise le Sicoval à occuper temporairement une dépendance départementale située le long de la RD813 sur la commune d'Ayguesvives (cf plan ci-joint).

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide :

- d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux pour la réalisation du parking de covoiturage pour 42 emplacements pour un montant de 11 000,00 € HT,
- de passer une convention d'occupation précaire entre le département et le Sicoval définissant les modalités d'occupation du domaine départemental.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.